

Aide à l'acquisition d'une première résidence principale

Bordeaux Métropole propose **3 AVANTAGES** pour acheter un premier logement neuf, sous conditions de ressources.

1 Un prêt à 0 % en complément du Prêt à taux zéro (PTZ+) de l'État

Pour favoriser l'installation des familles sur le territoire de l'agglomération

10 000 € sur 14 ans
pour 1 personne

15 000 € sur 14 ans
pour les ménages
de 2 et 3 personnes

20 000 € sur 14 ans
pour les ménages
de 4 personnes et plus

2 L'accèsion à des logements identifiés par Bordeaux Métropole pour :

- Leur prix au m² négocié auprès des promoteurs et bailleurs (accession sociale),
- Leur situation à proximité des équipements et des services*.

3 Une aide au montage de dossier grâce à des partenariats avec les professionnels de l'immobilier :

- Les banques partenaires proposent un suivi privilégié de votre dossier de financement.
- **L'ADIL 33 (Association Départementale d'Information sur le Logement) est un maillon indispensable de votre parcours et vous apportera un conseil neutre et indépendant pour réussir votre projet.**

* Dans le cadre de l'opération 50 000 logements autour des axes de transports collectifs et dans les secteurs de projets de Bordeaux Métropole notamment.

Informations :
bordeaux-metropole.fr

Pour constituer un dossier :
mesdemarches.bordeaux-metropole.fr

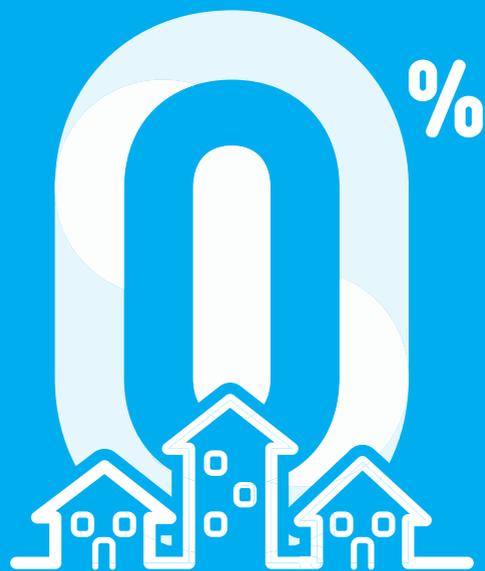
BORDEAUX MÉTROPOLE

Direction de l'habitat

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux Cedex
devenirproprietaire@bordeaux-metropole.fr
T. 05 24 57 16 95

ADIL 33

105 avenue Emile Counord
33 000 Bordeaux
T. 05 57 10 09 10



Le Prêt 0%

de Bordeaux Métropole

Un coup de pouce
pour acheter
un logement neuf
en cœur
d'agglomération*